

Le Conseil Général de Vendée se munit de nouveaux mâts à sécurité passive.

Le département de Vendée, représenté par le Conseil Général, va se doter fin juin de mâts Mx3D à sécurité passive conçus par l'entreprise LACROIX Signalisation à Saint-Herblain (44). Cette pose de mâts s'accompagnera de l'ouverture du contournement de Talmont Saint-Hilaire, projet initié depuis 2000 et qui s'inscrit dans le plan routier 2010-2020 du département. Une façon pour l'assemblée départementale d'améliorer ses infrastructures en termes de sécurité routière.

Les chiffres sont sans équivoque, 1/3 des accidents mortels sont dus à une sortie de chaussée, ce qui représente 1800 tués par an. Sensible à cette estimation du SETRA (Service d'Etudes sur les Transports, les Routes et leurs Aménagements), le Conseil Général de Vendée procédera à la fin du mois de juin à l'ouverture de la déviation de Talmont-Saint-Hilaire, sur laquelle sont implantés les mâts Mx3D.

Avec ce nouveau produit, LACROIX Signalisation, leader français en matière de signalisation routière, fournit au département un outil révolutionnaire pour la prévention routière. En effet, le Mx3D maximise la sécurité des passagers, car contrairement à un mât normal, il se sectionne à sa base lors d'un impact avec un véhicule. Ce mât, breveté, réduit ainsi considérablement pour l'usager le risque de choc mortel, et par la même occasion protège les véhicules alentours. Sa commercialisation fait suite à de nombreux tests et recherches pour garantir au maximum le bien-être des automobilistes.

A ce jour, plusieurs départements ont fait confiance à cette technologie, qui, au prix d'un investissement raisonné, permettra aux collectivités d'éviter de coûteux linéaires de glissières de sécurité.

L'ouverture de la déviation permettra à la circulation de gagner en fluidité. De plus, avec 20 000 véhicules par jour, elle boostera l'activité économique locale.

Le Conseil Général prouve encore une fois sa politique avant-gardiste sur la question de la sécurité routière. En 5 ans, entre 2005 et 2010, il n'est à déplorer que 17 accidents. Sur l'ensemble du territoire vendéen, le taux d'accident corporel est de 5,7% pour 10 000 habitants contre 12,4 % pour la France entière. Le département tend ainsi à être (s'il ne l'est pas déjà) un modèle de sécurité routière, autant sur le plan régional que national.

Pour une démonstration du produit Mx3D : <http://vimeo.com/33394752>